

**Transactions hebdomadaires sur actions propres déclarées
pour la période du 30 juin au 4 juillet 2025**

Paris, le 07 juillet 2025

En application du Règlement (UE) 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et conformément à l'Article 241-4 du Règlement général de l'AMF, Sopra Steria Group déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions le 1^{er} juillet 2025 :

Séance du	Type de transaction	Nombre de titres	Prix moyen pondéré en euros	Montant global en euros
01/07/2025	Transfert	143 164	N/A	N/A

Transfert hors plateforme de négociation réalisé dans le cadre de la livraison et attribution définitive, aux bénéficiaires remplissant l'ensemble des conditions du plan après application des conditions de performance, des actions gratuites de performance du plan LTI 2022 autorisé par l'Assemblée générale de Sopra Steria du 26 mai 2021 et décidé en date du 1^{er} juin 2022. Date de livraison conforme aux conditions et modalités du Plan (cf. pages 285 - 286 du Document d'Enregistrement Universel 2024).

Contacts

Relations Investisseurs

Sopra Steria Group
Olivier Psaume
investors@sopraSteria.com
+33.1.40.67.68.16

Relations Presse

Image Sept
Caroline Simon-Phélip
caroline.simon@image7.fr
+33.1.53.70.74.65